

CICULAIRE ACTION RETRAITE : PREPARER LE 5/12 EN PARTAGEANT LARGEMENT LES ANALYSES

Cher-e collègue,

Le projet de réforme d'ampleur du régime de retraites et des pensions, afin de les fondre dans un système unique, par points, est un projet mortifère concrétisant un projet social que nous dénonçons. C'est pourquoi nous proposons d'insister au cours des heures d'informations syndicales que nous appelons à tenir pour préparer la journée de grève interprofessionnelle du 5/12, sur les points suivants :

- elle plafonnerait à **13,8 % maximum la part du PIB à consacrer au financement des retraites, sans garantie que ce seuil ne soit pas abaissé** ultérieurement (par exemple par une simple loi de financement de la Sécurité Sociale, votée annuellement) ;
- elle entraînerait pour tous les salariés **une impossibilité de calculer à l'avance la moindre estimation fiable du montant des pensions** ; le montant ne serait calculable qu'au moment du départ en retraite, donc au dernier moment ;
- les points accumulés au cours d'une carrière ne seraient in fine que les clefs de partage entre bénéficiaires des fonds limités consacrés aux retraites (voir ci-dessus), au moment où la démographie entraînera mécaniquement une hausse du nombre de pensionnés dans les années à venir : la conclusion de cette situation où **le gâteau, contraint, serait à partager entre de plus nombreux convives**, est évidente ;
- **l'inclusion des primes** pour le calcul des points acquis est évidemment **inopérant pour nos professions**, dont les traitements réels n'incluent pas plus de 10% de primes ;
- elle signifierait la **perte de la référence aux 6 derniers de traitement pour le calcul des pensions, c'est à dire des meilleures années**, pour prendre en compte la totalité des revenus, diminuant d'autant la base de calcul des pensions ;
- l'égalité entre tous les salariés, qui est présenté par certains comme le point le plus positif de la réforme, est un leurre, dans la mesure où les écarts actuels des taux de remplacement (rapport entre dernier salaire et montant de la retraite) entre salariés du public et du privé est actuellement de l'ordre de 5 points. **L'égalité étant de fait déjà pratiquement instaurée, c'est surtout une perte pour tous qui se dessine en réalité !**

Les conséquences financières de cette réforme sont donc très prévisibles, et inévitables si elle entrait en vigueur : une baisse drastique du montant des pensions, **qui peut aujourd'hui être estimée entre 300€ et 800€ par mois pour chaque collègue.**

Au passage, nous notons qu'une pension mensuelle de 1.200€ pour un enseignant ne semblait déjà confortable au président Macron, lors de son intervention à Rodez sur ce dossier début octobre ... ce qui montre la volonté actuelle du gouvernement d'agir spécifiquement pour nos intégrer la réalité de notre situation spécifique.

Pour te permettre de préparer cette journée, et informer les collègues en amont, nous **t'invitons à déposer une heure d'information syndicale dans la seconde quinzaine de novembre**, et te fournissons du matériel pour mobiliser :

- sur le site : **un diaporama assez complet** ainsi que d'autres documents (notamment des tracts) ;
- joint à ce message : affiches et **tract qu'il est souhaitable de distribuer dans tous les casiers**
- par envoi postal à venir dans les prochains jours : **les affiches en version papier A3**, pour affichage en salle des professeurs.

Et te souhaitant bon courage dans la période, et en te remerciant de ton implication,

REFUSER L'INTOX DU POUVOIR

Le système universel par points est présenté comme la solution à toutes les injustices et inégalités entre les différents régimes et au sein même de ces régimes. Qu'en est-il vraiment ?

La fin des régimes spéciaux supprimerait-elle des inégalités ?

Appliquer des règles différentes à des situations différentes n'est pas nécessairement source d'inégalités, et appliquer une règle unique peut au contraire en générer. Les carrières du secteur privé ne sont en général pas linéaires et le calcul de la pension sur les 25 meilleures années du régime général, même s'il représente une régression par rapport à la situation antérieure à 1993, évite que les années moins fastes n'amputent la pension. À l'inverse, les carrières des fonctionnaires sont ascendantes et la pension calculée sur la base des six derniers mois donne pourtant des taux de remplacement (rapport entre le dernier/meilleur salaire et le montant de la retraite) comparables au secteur privé.

Qu'en est-il des inégalités entre les femmes et les hommes ?

La réforme proposée aujourd'hui dégraderait le montant de la pension de toutes les femmes tant dans le régime général que pour les fonctionnaires : fin de l'assurance vieillesse parents au foyer AVPF, fin de la majoration de la durée d'assurance et fin de la compensation des temps partiels ou des interruptions de carrière pendant les trois ans qui ont suivi la naissance.

Les bonifications pour enfants nés avant 2004 seraient remplacées par une majoration unique de 5 % par enfant pour l'un des deux parents et les droits supplémentaires accordés aux parents de trois enfants et plus seraient supprimés.

Le système par points prépare-t-il le terrain à la capitalisation ?

Le système par points a beau relever de la répartition, il impose une vision individualiste du modèle social en développant un esprit d'accumulation personnelle qui favorisera

QUELQUES CHIFFRES BONS À RAPPELER

3 % des salariés relèvent de régimes spéciaux. Le gouvernement met l'accent sur ces régimes qui ne sont en fait que des conventions collectives compensant certaines contraintes spécifiques. Pourtant, tous les salariés seraient perdants si les préconisations du rapport Delevoye s'appliquaient.

40 % des salariés du privé ne sont plus en activité au moment de liquider leur retraite.

63 ans : c'est l'espérance de vie en bonne santé pour les hommes, 64 pour les femmes. Elle tend à régresser en raison du recul de l'âge de départ à la retraite... que le gouvernement voudrait encore reporter !

Source : Eurostat.

l'acceptation et le développement de systèmes par capitalisation. De plus, le plafonnement des dépenses de retraites à moins de 14 % du PIB, couplé à l'augmentation inévitable de la part des retraités dans la population totale, implique la baisse relative du niveau de vie des retraités et constitue une incitation forte au recours à des mécanismes d'épargne individuelle pour ceux qui le pourront.

Un euro cotisé donne les mêmes droits : une mesure de justice/égalité ?

Dans un système par points, un euro cotisé ne donne pas nécessairement le même nombre de points (voir ci-dessous) et, du fait des variations de la valeur de service, un point ne donnera pas toujours les mêmes droits. De plus, contrairement au système actuel qui ne prend pas en compte les moins bonnes années, dans un système par points, toutes les années comptent, tirant le niveau des pensions vers le bas.

Un financement sécurisé, cela veut-il dire que le montant de ma pension est garanti ?

Le système universel par points est présenté comme un système pérenne au financement sécurisé. Mais cela ne signifie absolument

pas qu'il garantit le montant des pensions. Bien au contraire ! Dans un système par points, le montant des pensions pour un même volume de cotisations individuelles est conditionné par l'évolution de la valeur d'achat du point au long des années de cotisation et par la valeur de service du point au moment de la liquidation. L'ajustement de ces deux paramètres permet donc très facilement d'assurer l'équilibre financier du système (sauf crise majeure), sans jamais augmenter les cotisations, mais en baissant les pensions. Libre à chacun de travailler plus longtemps pour préserver son niveau de vie à la retraite !

Maintenir le système actuel, est-ce possible ?

Pour le SNES et la FSU, l'enjeu n'est pas de maintenir un système existant que les réformes successives, depuis vingt-cinq ans, ont considérablement dégradé, mais de renforcer les solidarités inter- et intragénérationnelles. Garantir de hauts niveaux de pension pour toutes et tous implique un système de retraites fondé sur l'emploi, les salaires et une autre répartition des richesses. Cela nécessite des politiques volontaristes en matière d'emploi et de ne pas limiter les dépenses de fonctionnement des retraites à 14 %. ■

Erick Staëlen, Emmanuel Séchet

